



Société

Un rapport accablant pour la France

Au premier trimestre 2006, le commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, l'Espagnol Alvaro Gil-Robles, a publié un document de deux cents pages accablant pour les systèmes judiciaire et pénitentiaire français ⁽¹⁾.

Il met notamment en cause, sans ménagement, les conditions de garde à vue dans les commissariats. « Dans un très grand nombre de commissariats visités, note le rapport, les gardés à vue dorment à même le sol, aucun matelas, aucun linge ne leur étant fournis ». Il note également que la présence de l'avocat pendant la garde à vue est plus « formelle qu'active », soulignant qu'il n'a pas accès au dossier et ignore donc le « sérieux » des charges contre son client. « Toute société démocratique, affirme l'auteur du rapport, n'a rien à redouter de la présence d'avocats responsables (...) lors de la garde à vue » (l'avocat ne peut intervenir durant 72 heures pour les procédures liées au trafic de stupéfiants et au terrorisme).

M. Gil-Robles dénonce aussi le « manque criant des moyens de la justice française ». Le commissaire européen parle de locaux qui « donnent l'impression d'appartenir à un autre temps ».

Le rapport se livre à une mise en accusation plus générale de la France pour son non-respect des droits de l'homme. Il observe un « fossé qui peut se révéler très large entre les textes et les pratiques ». Il dénonce la surpopulation dans les prisons, l'augmentation des brutalités policières depuis 2000, la restriction du droit d'asile des étrangers, une répression qui reste « faible » contre les actes racistes et antisémites, un droit qualifié de « discriminatoire » à l'encontre des gens du voyage. Il s'inquiète enfin de la diminution des financements publics des Organisations non gouvernementales (ONG), lesquelles doivent limiter leur action en faveur des plus démunis.

Le rapport fait ensuite une série de recommandations. Leur nombre rend compte de l'étendue du problème ⁽²⁾.

Source : Alain Lormon, « La France sur le banc des accusés », *Politis* du 16 février 2006.



Administration

Quel avenir pour le sous-préfet ?

La Documentation française a mis en ligne un rapport intitulé : « Quel avenir pour le sous-préfet d'arrondissement ? » ⁽³⁾ Selon ce rapport, le sous-préfet incarne « l'unité et la neutralité de l'État ». Il a en charge, sous l'autorité du préfet, de veiller

à l'application des lois et règlements et de territorialiser la politique gouvernementale. Il contribue également, souligne le rapport, à la mise en œuvre de politiques de plus en plus partenariales.

⁽¹⁾ – <https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?id=965741&BackColorInternet=99B5AD&BackColorIntranet=FABF45&BackColorLogged=FFC679>

⁽²⁾ – Le ministre français de la Justice, Pascal Clément, a qualifié le rapport d'« injuste ». Il contient des éléments « incontestables » mais également des éléments « erronés » ou dépassés, a-t-il déclaré.

⁽³⁾ - <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/064000454/index.shtml> (consulté le 7 novembre 2006).

L'enquête réalisée auprès de 26 sous-préfectures révèle que la demande de conseil reste forte de la part des élus. La fonction de médiateur et de facilitateur est jugée irremplaçable. Le sous-préfet est enfin considéré comme « *un contrepoids face à certains grands élus ou à la tentation de "verticalisation" de l'administration* ».

En outre, le sous-préfet est « *celui qui peut réunir des partenaires différents et se porter garant de l'intérêt général* ». Au demeurant, constate le rapport, l'exercice du métier serait difficile, notamment du fait d'un certain isolement professionnel. Dans un paysage en pleine évolution (par exemple raréfaction des crédits d'État ou de l'Union européenne), l'intervention du sous-préfet devrait malgré tout rester utile dans de nombreux domaines : emploi et inclusion

sociale, territoires ruraux fragiles, environnement et énergie, risques de toute nature...

Malgré le développement de l'intercommunalité, la demande de conseil de la part des élus resterait forte : « *Elle s'oriente toutefois vers un conseil plus complexe avec un fort besoin de sécurisation juridique. Cela exige une professionnalisation croissante des équipes* ». Le rapport ajoute que l'ingénierie de développement territorial, c'est-à-dire l'appui visant à favoriser l'émergence d'un projet, de sa conception à la maîtrise d'ouvrage, est une composante d'avenir du métier.

Le rapport, enfin, formule un certain nombre de propositions, dont un « *ajustement du maillage territorial* ». Le sous-préfet a manifestement encore de l'avenir, mais cela passerait par une redéfinition de la carte des arrondissements.



Emploi

Un peu moins de défaillances d'entreprises

En 2005, dans le département de la Mayenne, 93 entreprises des secteurs de l'industrie, du commerce et des services ont fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire.

Le taux par rapport au stock d'entreprises au 1^{er} janvier est de 1,1 % : c'est le taux le moins élevé des Pays-de-la-Loire. Le taux est de 1,4 % pour la

région des Pays-de-la-Loire et de 1,8 % pour la France entière.

En Mayenne, les défaillances étaient plus nombreuses en 2003 (110) et en 2004 (109).

Source : Michèle Ricordel, « Les défaillances d'entreprises marquent le pas », INSEE des Pays-de-la-Loire, *Informations statistiques* n° 238 de novembre 2006 (2 pages).

La pensée hebdomadaire

« A quoi servent les mythes ? A faire rêver. Et la France est ce pays qui n'en finit pas de s'enivrer de quelques textes grandioses façonnés par l'Histoire. Rêvons donc encore un instant en relisant ces quelques mots : " Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits " (Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, du 26 août 1789) ; " Le but de la société est le bonheur commun " (Constitution du 24 juin 1796) ; " Tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République " (Préambule à la Constitution du 27 octobre 1946) ; " Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi. Nul ne peut être lésé, dans son travail ou son emploi, en raison de ses origines, de ses opinions ou de ses croyances " (Préambule de 1946). [...] Il y a des semaines comme ça où tout semble se conjuguer pour aiguïser la contradiction, et donner soudain à nos beaux principes une altitude vertigineuse »...

Denis Sieffert, « Portrait de la France réelle » (éditorial), *Politis* du 16 février 2006.